

Avis voté à la séance plénière du 26 novembre 2019

La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer veut d'abord marquer son accord sur la philosophie générale du projet d'avis et sur ces principales préconisations, visant à développer les solutions alternatives à la prison et les mesures d'accompagnement pour la réinsertion des détenus.

Après tant d'autres rapports allant dans le même sens, il faut espérer que cet avis aura un impact significatif sur une nécessaire prise de conscience collective dans un pays qui a la « *passion de punir* », sans se rendre compte que l'incarcération « *sèche* » nous coûte plus cher, - et avec moins de résultats - que des mesures alternatives et d'accompagnement.

Deux remarques concernant les Outre-mer.

La première porte sur la difficulté de traiter de la situation des Outre-mer dans un rapport général.

On parle de la surpopulation carcérale, frein à l'exercice des droits fondamentaux et à la réinsertion, pour nous dire, c'est la seule mention des outre-mer qu'en moyenne elle serait désormais moindre que dans l'Hexagone. Mais les moyennes mentent. On ne cite aucun des cas qui, en Outre-mer, ont fait l'objet d'alertes répétées de l'OIP, du Contrôleur Général, de la CNDH et de décisions de justice. À côté de la plus petite prison de France, 11 places, à Saint-Pierre et Miquelon, où l'on compte parfois plus de surveillants que de détenus, le taux de surpopulation carcérale est monté jusqu'à 500 % en janvier 2016 à NUUTANIA en Polynésie Française, se situant en général au-delà de 300 % jusqu'à la récente ouverture d'un nouveau centre de rétention. La prison de Saint-Pierre de la Réunion reste, malgré plusieurs alertes, dans un état d'insalubrité et de surpopulation inquiétant. La prison de BAIE-MAHAUT en Guadeloupe, avec une surpopulation avoisinant toujours les 200% a donné lieu en juillet 2018 à une condamnation de l'État. La prison de REMIRE en Guyane, en Février dernier, a fait l'objet en référé d'une injonction de remise en état.

La deuxième remarque vise les difficultés particulières d'accompagnement et de réinsertion dans les Outre-mer. Là où la précarité sociale, la pauvreté et le chômage sont les plus importants, l'effort en matière de prévention et de réinsertion doit être accru. Dans différents territoires d'Outre-mer, les situations sont critiques en matière de santé, notamment psychiatrique, en matière d'alphabétisation et de formation. Les condamnés à de longue peine qui doivent être soumis à un examen psychiatrique par le Centre national d'évaluation (CNE) dont les trois sites se trouvent dans l'Hexagone. Le Groupe de l'Outre-mer demande donc la mise en place à titre expérimental d'un CNE itinérant dans les Outre-Mer. Tout cela implique de flécher des moyens en direction de ces territoires à hauteur des enjeux auxquels ils sont confrontés.

D'une manière plus générale, c'est l'occasion de rappeler que face aux grandes économies mondialisées, et au vu des contraintes structurelles qui sont ceux des Outre-mer (insularité, éloignement, étroitesse des marchés intérieurs), il ne peut y avoir, de production locale et d'emplois pérennes sans un effort de solidarité. À cet égard, comme en matière d'accompagnement et de réinsertion, les dépenses et investissements d'aujourd'hui seront les économies de demain.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.